

4° AFFECTATION DES RESULTATS 2016 (Eau assainissement)

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **48 151,75 €**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **53 442,79 €**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **33 993,25 €**

5° AFFECTATION DES RESULTATS 2016 (Commune)

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **26 497,10 €**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **61 317,01 €**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **6 717,90 €**

6° ANNULATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE TANCONVILLE

Considérant le procès-verbal de synthèse établie par Mr le commissaire enquêteur le lundi 14 novembre 2016, stipulant que « Ce projet ne soulève pas de question de la part du commissaire-enquêteur et ne demande pas de réponse au maître d'ouvrage », et que dans ces conditions, la commune a pris sa délibération du 02/12/2016 sans considérer qu'elle avait à faire la moindre observation à ce dernier, qui semblait valider le programme.

Considérant également que c'est en janvier 2017 que la commune a découvert la réalité de l'avis du commissaire, qui a émis un avis défavorable au plan de zonage mis en enquête.

C'est ainsi que la commune a décidé de prendre une nouvelle délibération pour éclaircir la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération du 2 décembre 2016 concernant l'approbation du plan de zonage.

7 ° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser les subventions suivantes :

| | |
|---|-----------------|
| ACCA de Tanconville : | 200.00 € |
| ADMR : | 100.00 € |
| 15/3 RGT : | 30.00 € |
| Club Vosgien Cirey : | 70.00 € |
| Conjoint survivant : | 100.00 € |
| Le souvenir Français : | 70.00 € |
| Trèfles à 4 feuilles : | 30.00 € |
| AS Blamont Football : | 30.00 € |
| Les aînés ruraux : | 100.00 € |
| Association Parents Elèves Cirey : | 100.00 € |
| MPT Tanconville | 100.00 € |

8 Demande de subvention au titre des communes fragiles 2017

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents sollicite auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle une subvention au titre des communes fragiles de Meurthe-et-Moselle pour les travaux de mise aux normes accessibilité dans les différents bâtiments communaux pour un montant hors taxes de 46 623 € au titre de l'année 2017.